

If not for profit,
for what and how?



Les facteurs d'émergence de l'entrepreneuriat social en Afrique : Cas du Burundi

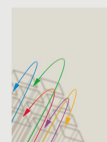
Léonidas NIYOKINDI
Université de Liège

EMES-SOCENT Conference Selected Papers, no. LG 13-44

4th EMES International Research Conference on Social Enterprise - Liege, 2013

Interuniversity Attraction Pole (IAP)
on Social Enterprise (SOCENT) 2012-2017

and



Abstract

Social entrepreneurship is a concept that is both fashionable and complex and that the scientific community has not yet identified all contours. It is a new way to take and which combines economic efficiency and social utility. It was born for a long time and appears as an alternative to cope with various challenges currently experiencing the world (Dees, 1998; Johnson, 2000; Dees & Anderson, 2006; EMES, 2008).

Despite the existence of social entrepreneurship phenomenon in the four corners of the world (Roberts and Woods, 2005), its models are far from identical.

The existing literature on social entrepreneurship in Europe (Borzaga & Defourny, 2001 Mendell, 2007; Mertens, 2010; Defourny Nyssens, 2011) and in the United States (Hansmann, 1987, Salamon & Anheier, 1997, Young & Salamon, 2002, Anheier, 2005) highlights two distinct and specific to each of the spaces models.

Kerlin's research conducted in 2006, about the emergence of social entrepreneurship in six different countries has shown a correlation between the external environment factors and social entrepreneurship models.

Although there are some research on the voluntary sector and the development of non-governmental organizations in Africa (Assogba 1991 Pirotte and Soufiane, 2006 Palmans, 2006), it is clear that the literature is not sufficiently addressed social entrepreneurship in general and the factors of its emergence in particular.

Some works done on the traditional Burundi show that there is a set of values and practices of solidarity (Corju, 1936 Navas, 1977; Mworoha 1977; Ntabona, 1979), some of which had a resemblance to types observed today. Research done by ARCANE in 2010 on the financing of local NGOs in Burundi indicate that more than 90% of these organizations live exclusively on external funding.

Burundi, like many other African countries, has been in an eventful journey through historical periods before, during and after colonization. Its political system has also undergone profound transformation from monarchical regimes, guardianship, military and authoritarian before adopting a democratic process. On socio-economic level, the country faces, for some time, a number of challenges such as economic poverty, high population, armed conflict, with disastrous consequences. We wonder if these specifics' obviously contextual factors could not explain the emergence of social entrepreneurship. The old values of solidarity and practices they have inspired the current forms of social entrepreneurship in Burundi? Flowering associations and non-profit organizations that we are currently witnessing were related to these funding opportunities? Etc., These are some questions that we address in this article. The study will first, provide a theoretical framework from three sections: a section of social entrepreneurship concept, a section of social entrepreneurship emergence, and a section on the background of the traditional values and practices in Burundi. We will seek, then, to develop a characteristic pattern of the factors that favor the emergence of social entrepreneurship in Burundi. The model will be later verified by empirical data.

Keywords : Entrepreneuriat social- Contexte africain-Burundi-Facteurs d'émergence

© Léonidas Niyokindi (lniyokindi@student.ulg.ac.be) 2013. EMES-SOCENT Conference Selected Papers are available on the EMES website (www.emes.net) and on the SOCENT website (www.iap-socent.be). These papers do not undergo any editing process. They are published with the support of the Belgian Science Policy Office, within an Interuniversity Attraction Pole (IAP) on social enterprise entitled "If not for profit, for what? And how?".

INTRODUCTION

Depuis longtemps, il a toujours existé, à côté des organisations à caractère public ou privé capitaliste, d'autres dynamiques entrepreneuriales. Ces organisations classiques¹ n'ont jamais réussi à répondre totalement et adéquatement aux besoins aussi nombreux que variés de la population.

Des auteurs comme Austin (2006) ; Bacchiega et Borzaga (2001) ; Dees (1996) ; Hansmann (1980) ; Weisbrod (1975) ont démontré le double échec du marché² et de l'Etat³ dans la théorie économique institutionnelle. Le marché a comme finalité, parfois d'une façon égoïste, de maximiser le profit (Adam Smith, 1776)⁴. Les organisations qui s'inscrivent dans une finalité de lucre se comportent, dans certaines situations, comme des opportunistes (Hansmann 1980). L'entrepreneuriat social est un moyen de se prémunir de l'asymétrie d'information sur les marchés et d'obtenir une assurance de meilleure qualité (Hansmann, 1986). L'Etat qui est sensé produire et distribuer certains biens et services dits « publics ou sociaux » a tendance à satisfaire l'électeur médian (Weisbrod, 1975).

A l'heure actuelle où le monde fait face à de multiples défis⁵, les seuls deux secteurs classiques se trouvent dans l'impossibilité d'y apporter des réponses appropriées. C'est face à ces nouvelles fragilités socio-économiques qu'on voit émerger des nouvelles réponses, de nouveaux modes d'intervention et de coordination des services (Belemare et Boucher, 2006). Les organisations qui optent pour l'entrepreneuriat social proposent une autre vision ancrée dans un modèle collectif et démocratique de la pratique d'entreprise (Defourny et Nyssens, 2011 ; Favreau, 1996).

Malgré son existence lointaine, l'entrepreneuriat social a beaucoup fait parler de lui dans les années 90. Au cours de ces dernières années, différents réseaux, centres et organisations se sont développés pour soutenir et accompagner cette nouvelle manière d'entreprendre.

Malgré leur ancienneté et leur présence dans les différentes contrées du monde, les modèles d'entrepreneuriat social ne sont pas identiques dans toutes les régions. Les recherches sur l'émergence de l'entrepreneuriat social menées par Kerlin (2006) ont prouvé une corrélation entre les modèles d'entrepreneuriat social et les facteurs de contextes externes.

L'Afrique en général et le Burundi en particulier, ont connu une histoire très mouvementée traversant des périodes précoloniales, coloniales et postcoloniales. Chacune des trois périodes a apporté ses spécificités organisationnelles.

¹ Public et privé capitaliste

² Les mécanismes de marché et l'action des entreprises privées à but lucratif ne conduisent pas toujours à une situation optimale sur le plan de l'efficacité économique et de la justice sociale

³ L'Etat est incapable de satisfaire à des demandes des minorités

⁴ Adam Smith part du principe de rationalité économique

⁵ Tels que la crise économique, les crises politiques et conflits armés, le taux de chômage élevé, le réchauffement climatique et d'autres,

Des travaux de recherche réalisés sur le Burundi traditionnel montrent qu'il existait une série de valeurs et pratiques de solidarité (Corju, 1936 ; Navas, 1977 ; Mworoha, 1977 ; Ntabona, 1979). Actuellement, le Burundi connaît, à la fois, beaucoup de défis⁶ et une floraison d'initiatives d'entrepreneuriat social.

Nous constatons aussi une forte implication des institutions internationales et des bailleurs de fonds en vue de soutenir ces nouvelles initiatives. Nous nous demandons si ce parcours historique et la conjoncture politique, économique, sociale, culturelle et réglementaire du Burundi expliqueraient l'émergence de l'entrepreneuriat social dans cette région.

Notre travail théorique et conceptuel est axé sur quatre parties. La première analyse la littérature sur le concept d'entrepreneuriat social, la deuxième porte sur l'émergence de l'entrepreneuriat social, la troisième sur les facteurs de contexte du Burundi et la quatrième dessine le modèle des facteurs d'émergence d'entrepreneuriat social au Burundi. Nous cherchons, ensuite, à élaborer un modèle caractéristique des facteurs d'entrepreneuriat social au Burundi. Le modèle sera vérifié dans nos travaux ultérieurs.

CHAPITRE I : CONCEPT D'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Avant de procéder à l'analyse du concept d'entrepreneuriat social, nous allons, d'abord, définir la notion d'entrepreneuriat classique.

I.1 : Entrepreneuriat classique

La littérature sur l'entrepreneuriat classique distingue l'approche des économistes de celle des behavioristes. Les deux approches se sont respectivement intéressées au processus d'entreprendre et aux personnes qui prennent l'initiative et le risque d'investir afin de dégager une plus-value économique.

Cantillon (1755) et Say (1803), partisans de la première approche, considéraient l'entrepreneuriat comme une action de prise de risque. Dans un processus d'entrepreneuriat, « on achète une première matière à un prix certain pour la transformer et la vendre à un prix incertain » (Cantillon, 1755).

D'autres auteurs comme Schumpeter (1950), Knight (1921), Baumol (1968), Kent (1982) ont mis en évidence le rôle primordial que jouent les entrepreneurs. Ils sont considérés comme « une dynamo du système économique ». Selon Schumpeter (1950), « un entrepreneur est une personne qui veut et qui est capable de transformer une idée ou une invention en une innovation réussie ». « La dynamique économique du capitalisme a pour principe l'entrepreneur » (Schumpeter, 1935).

⁶ Comme une grande pauvreté économique, un très faible revenu des ménages, un taux de chômage très élevé, des conflits armés, une forte démographie, une corruption, une insécurité alimentaire, des cas de maladies et d'épidémies, etc.

Selon Fayolle (2004), l'entrepreneuriat se définit comme « l'initiative portée par un ou plusieurs individus s'associant pour l'occasion, saisissant une opportunité d'affaires pour mettre en place un projet par l'impulsion d'une organisation pouvant faire naître une innovation pour les parties prenantes auxquelles le projet s'adresse ».

Il ressort de ce bref aperçu qu'on ne peut parler de l'entrepreneuriat que si certaines conditions sont réunies comme la présence d'entrepreneur, l'opportunité, l'innovation et la création de la valeur.

1.2. L'entrepreneuriat social

La notion d'entrepreneuriat social a toujours existé dans le monde même si le concept a fait objet de plusieurs acceptations (Defourny et Nyssens, 2008 ; Roberts et Woods, 2005).

C'est au cours de ces dernières années que la littérature sur l'entrepreneuriat social a submergé le monde scientifique. Beaucoup de travaux conceptuels sur l'entrepreneuriat social ont été réalisés et convergent sur le fait que l'entrepreneuriat social est une combinaison d'une dynamique entrepreneuriale et d'une finalité sociale (Defourny et Nyssens, 2010 ; Dees, 2006 ; Nicholls, 2006).

L'entrepreneuriat social est un processus porté par un individu ou un groupe d'individus, qui va de la détection des besoins communautaires non satisfaits par les acteurs habituels jusqu'à l'exécution d'un projet viable en y apportant des solutions et peut être défini par un certain nombre de caractéristiques⁷ (Defourny, 2004).

Selon Zhara et al. (2006), l'entrepreneuriat social est considéré comme « un ensemble de processus liés à la découverte d'occasions afin de créer de la richesse sociale et les processus organisationnels développés et utilisés pour atteindre les fins désirées ».

« L'entrepreneuriat social est un concept qui représente une variété d'activités et de processus pour créer une valeur sociale en utilisant des approches plus entrepreneuriales et innovantes dans un environnement contraint » (Brouard et Larivet, 2011).

Aujourd'hui, l'entrepreneuriat social peut regrouper l'ensemble de toutes les initiatives qui profitent d'une manière ou d'une autre à la société. Les dynamiques d'entrepreneuriat sociales regroupent plusieurs⁸ manifestations et appellations selon les situations géographiques et les domaines d'activités.

Faisons remarquer que les recherches sur l'entrepreneuriat social se sont, également, intéressées sur l'organisation et sur les personnes qui créent ces nouveaux projets.

⁷ Nouveaux produits ou nouvelles qualités de produits ; nouvelles méthodes d'organisation et/ou de production ; nouveaux facteurs de production ; nouveaux rapports au marché avec et nouvelles formes d'entreprises »

⁸ Par exemple des dénominations comme l'économie sociale, l'économie solidaire, les associations, les coopératives, les mutuelles, les microfinances, les fondations, les Organisations non gouvernementales, les ONG locales, la société civile, les groupements communautaires, le secteur informel, etc.

1.3. Entreprise sociale

La littérature dominante sur l'entreprise sociale distingue deux principales approches : l'approche européenne et l'approche américaine.

En Europe, la notion d'entreprise sociale s'est développée depuis 1996 suite aux travaux de recherche effectués par le Réseau EMES⁹ (Defourny et Nyssens, 2011). Selon EMES, « les entreprises sociales sont des organisations privées à but principalement non lucratif, qui produisent des biens et délivrent des services en relation directe avec leur objectif explicite de service à la communauté » (Defouny et Nyssens, 2008). Elles se fondent sur une dynamique collective impliquant différentes parties prenantes, accordent beaucoup d'importance à leur autonomie et supportent un risque économique lié à leurs activités (Defourny et Nyssens, 2008).

Selon Defourny et Mertens (2012), l'entreprise sociale est « une organisation qui poursuit prioritairement une finalité sociale par le biais d'une activité économique explicitement reliée à sa mission sociale ».

Dans ses activités, une entreprise sociale peut opter pour une approche de produits comme elle peut choisir une approche de production (Defourny et Nyssens, 2011).

Le réseau EMES résume l'entreprise sociale au moyen de quatre¹⁰ d'indicateurs économiques et cinq¹¹ indicateurs sociaux (Borzaga, Defourny, 2001).

Il convient de souligner que le Réseau EMES a choisi le terme « Economie sociale » pour désigner ces dynamiques d'entrepreneuriats sociales en Europe. Elles comprennent notamment des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations, etc.

Aux Etats-Unis, « toute organisation ou entreprise impliquée dans des activités à finalité sociale ou dans la production de biens et services à haute valeur sociale peut être considérée comme une entreprise sociale indépendamment de son statut juridique » (Austin et al. 2004). La littérature sur l'entreprise sociale en Amérique distingue l'école des ressources marchandes et l'école de l'innovation sociale (Defourny et Nyssens, 2010 ; Dees et Anderson, 2006).

L'école des ressources marchandes a pour principe l'augmentation des ressources d'origine commerciale et le recours plus large aux méthodes inspirées de la logique du marché. Elle vise une autonomie financière et peut être comprise comme « une activité marchande ou une stratégie commerciale développée par une association pour générer des revenus en vue de soutenir sa mission sociale » (Defourny et Nyssens, 2010 ; Kerlin, 2006 ; Nicholls, 2006 ; Young, 2002).

⁹ "European Research Network

¹⁰ Une activité continue produisant des biens et/ou vendant des services, un grand degré d'autonomie, un niveau significatif de risque économique, un niveau minimum d'emploi rémunéré.

¹¹ Un objectif explicite de service à la communauté, une initiative émanant d'un groupe de citoyens, un pouvoir de prise de décision non basé sur la détention du capital, une valeur participative incluant les différentes parties impliquées dans l'activité, une distribution limitée des bénéfices

L'école de l'innovation sociale s'intéresse, quant à elle, aux problèmes sociaux et aux solutions innovantes construites par des entrepreneurs sociaux (Dees, 1998). Elle associe l'entrepreneuriat social au concept d'innovation sociale et met en évidence le rôle primordial de l'entrepreneur social. Selon les tenants de cette école, « l'entrepreneuriat social existe parce qu'il y a des entrepreneurs qui innovent en vue de mieux répondre à des besoins sociaux ou sociétaux » (Defourny et Nyssens, 2011 ; Brinkerhoff, 2001 ; Young, 1986).

Après cette brève revue de la littérature, nous constatons que les dynamiques d'entrepreneuriat social en Europe et aux Etats-Unis présentent certaines dissemblances¹². Kerlin (2006) considère que ces différences prennent sources aux facteurs de contexte environnemental qui diffèrent, également, dans ces deux espaces géographiques.

1.4. Entrepreneur social

« Une grande idée est la ressource la plus puissante au monde, mais uniquement si elle est entre les mains d'un bon entrepreneur. Cela fait bouger le monde », **Bill Drayton**.

Certains auteurs considèrent que le « pilier » de l'entrepreneuriat social est l'entrepreneur social ; lui qui est capable de détecter les opportunités et les traduire en une innovation sociale (Mertens, 2010 ; Austin et al. 2006, Young, 1986). Selon eux, si l'opportunité sociale est une condition nécessaire à l'existence de l'entreprise sociale, elle n'est pas une condition suffisante. Il faut encore qu'une personne ou un groupe de personnes décide de traduire cette opportunité en une dynamique de création ou de transformation d'une entreprise.

« Les entrepreneurs sociaux sont considérés comme des individus qui réforment ou révolutionnent les schémas de production traditionnels en déplaçant des ressources vers des endroits qui offrent un rendement supérieur pour la société » (Dees, 2006).

Selon ASHOKA (1980) « les entrepreneurs sociaux semblent souvent possédés par leurs idées, sacrifiant leur vie pour changer l'orientation de leur domaine. Ils sont autant des visionnaires que des réalistes fondamentaux, préoccupés avant toute chose par la mise en œuvre pratique de leur vision. Ce sont des agents de changement pour le secteur social. C'est leur mission qui les stimule, et ils sont déterminés à atteindre des résultats »

Selon Defourny (2004), l'entrepreneur est « celui qui apporte le changement au moins sur un des plans suivants : l'introduction d'un nouveau produit ou d'une nouvelle qualité de produit, l'introduction d'une nouvelle méthode de production, l'ouverture d'un nouveau marché, la conquête d'une nouvelle source de matières premières ou l'organisation renouvelée d'une branche d'activités ».

Leadbeater (1997) a essayé d'inventorier certaines caractéristiques¹³ qu'on peut retrouver chez un entrepreneur social.

¹² Elles portent sur les origines, les domaines d'activités, les cadres juridiques et institutionnels, les modes de gouvernance, etc.

¹³ Il a notamment évoqué l'entrepreneuriat, l'innovation, le renouvellement, le leadership, la communication, les employés, le visionnaire, le réseautage social.

Certains qualifient les entrepreneurs sociaux comme des gens curieux, prenant des risques, visionnaires, créatifs et optimistes.

L'analyse comparative de la littérature sur l'entrepreneur classique et l'entrepreneur social permet de relever certaines ressemblances et dissemblances. En effet, les deux types d'entrepreneur possèdent des capacités de prendre des risques, de résister au stress et aux incertitudes, le sens de créativité et l'esprit optimiste, la maîtrise de bons réseaux. Les travaux de Zahra et al. (2009), ont montré que les entrepreneurs sociaux sont, avant tout, des entrepreneurs mais avec une visée sociale.

La différence essentielle entre les deux sortes d'entrepreneurs est que l'entrepreneur classique considère un problème d'un point de vue purement économique (Dearlove, 2004) alors que l'entrepreneur social a une vision de quelque chose qu'il voudrait résoudre dans le secteur social ou une motivation socio-morale dans leur ambition entrepreneuriale (Nicholls, 2008 ; Thompson, 2002 ; Badelt, 1997 ; Dees, 1994). Selon Santos (2012), « les entrepreneurs sociaux sont plus susceptibles à trouver des solutions durables que de chercher des avantages durables ».

CHAPITRE II : EMERGENCE DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Les dynamiques d'entrepreneuriat social ont toujours existé dans les quatre coins du monde. Des organisations ou pratiques de solidarité et de « self-help », des structures de type coopérative de consommation, des sociétés de secours mutuels pour s'assurer des ressources contre le malheur, des sociétés de crédit mutuel ne datent pas d'aujourd'hui (Mertens, 2007 ; Salamon, 1997 ; Gueslin, 1987).

Mais, c'est au 19^{ième} Siècle que le monde scientifique ainsi que d'autres acteurs ont commencé à s'intéresser beaucoup à cette nouvelle forme d'entreprise (OCDE, 2013 ; Defourny & Mertens, 2009 ; Defourny, 2004 ; Bacciega & Borzaga, 2001).

En Europe, la notion d'entreprise sociale est apparue, pour la première fois, en Italie vers la fin des années 80. Elle a commencé à être employée au milieu des années 90 (Defourny et Mertens, 2009). A partir de cette période, différentes initiatives¹⁴ ont été prises aussi bien par des institutions étatiques que par des organisations privées. Ainsi, des nouvelles dynamiques d'entrepreneuriat social ont émergé dans des domaines variés dans d'autres pays européens¹⁵. La littérature sur l'entreprise sociale en Europe montre qu'elle a émergé dans un contexte où les pouvoirs publics devenaient de plus en plus impuissants pour assurer les services sociaux (Borzaga et Defourny, 2001).

Aux Etats-Unis, le ralentissement de l'économie, vers la fin des années 70, a obligé le gouvernement de réduire sensiblement les subventions qu'il accordait aux organisations sans but lucratif. Celles-ci ont, ainsi, adopté de nouvelles stratégies pour développer des activités commerciales génératrices de revenus. Le lancement, en 1993, par Havard Business School, de l' « Initiative

¹⁴ Par exemple la création, en 1991, des « coopératives sociales » en Italie, la création, en 1995, de la « société à finalité sociale » en Belgique, la création, en 1999, d'une « coopérative à responsabilité limitée » au Portugal, etc. ; la naissance du réseau EMES qui a vu le jour en 1996 ;

¹⁵ Comme en Espagne, en France, en Angleterre, en Finlande, etc.

Entreprise Sociale »' a constitué un événement important dans le développement d'entrepreneuriat social. Depuis cette période, d'autres grandes universités¹⁶ et divers fondations ont mis sur pied des programmes de formation et de soutien des entreprises sociales et des entrepreneurs sociaux (Defourny et Nyssens, 2010). Certains réseaux et organisations¹⁷ ont également contribué à l'émergence des entreprises sociales en Amérique grâce à leur soutien multiforme.

Dans les pays en développement, l'entrepreneuriat social a connu un réel succès avec le Prix Nobel décerné à Yunus, Fondateur de « Grammeen », en 2006 (Defourny et Nyssens, 2010).

En Afrique, plus que dans les pays développés, le secteur public et privé capitaliste n'ont jamais arrivé à relever de nombreux défis auxquels continue à faire face le continent. Depuis longtemps, l'Afrique a connu des pratiques organisationnelles particulières. Certaines de ces dynamiques sont liées au parcours que le continent africain a fait et au contexte environnemental spécifique de la région.

Pour avoir une bonne compréhension sur l'émergence de l'entrepreneuriat social en Afrique, nous essayons d'analyser, séparément, l'évolution des différentes manifestations des dynamiques entrepreneuriales. Nous analyserons l'émergence des concepts¹⁸ couramment observés en Afrique. Nous pensons que ces différentes manifestations n'ont pas connu, forcément, les mêmes fondements, les mêmes périodes ni les mêmes contextes de développement. D'emblée, il importe de noter que les frontières entre ces différentes composantes ne sont pas toujours nettes.

II.1. Emergence des associations en Afrique

En Afrique, des associations de formes de tontines existaient déjà en 1844 (Desroche, 79). Elles concernaient notamment une sorte de prévoyance en cas de malheur ou une forme de mise en commun d'efforts lors de grands travaux. Ces formes d'organisations particulières s'observaient dans plusieurs pays africains comme l' « IDIR¹⁹ » en Ethiopie, les « Stokvels » en Afrique du Sud, l'« Umuvandimwe », « Umubyizi », au Rwanda, l' « Ikibiri » au Burundi, etc. (Mworoha, 1975 ; Desroche 1979 ; Musabimana et Tjoelker 1989, Lepart et Lespès , 1985).

Les « tontines de travail », comme l' « Ikibiri » au Burundi, consistaient en une organisation d'un certain nombre de personnes qui travaillaient d'une façon rotative chez chacun de leurs membres (Mworoha, 1975). L'esprit d'adhésion à ce type d'association était, comme le résume Desroche (1979), « *Je vais travailler une journée chez chacun de mes associés et, lorsque adviendra mon tour, mes partenaires viendront travailler chez moi aux mêmes conditions* ». Il s'agissait des activités qui s'effectuaient dans un contexte du don et du contre-don.

L'Afrique a connu, également, des organisations syndicales depuis la période coloniale. Leur structure et leur culture ont été, dans une large mesure, déterminées par leur passé colonial (Laurijsen, 2009).

¹⁶ Columbia, Berkeley, Duke, Yale New York, etc.

¹⁷ Comme Ashoka

¹⁸ Comme les associations, les coopératives, les mutuelles, les ONG, la société civile, les microfinances.

¹⁹ Assurance frais d'enterrement

Les premiers syndicats dans les colonies françaises, par exemple, se sont établis en tant que filiales des syndicats existants en France afin de défendre exclusivement les intérêts des travailleurs français employés dans les colonies. A partir de 1944²⁰ les africains ont été autorisés à créer des associations locales, à mettre en place des caisses de retraite et d'assurance-maladie (Laurijsen, 2009).

A partir des années 50, plusieurs initiatives²¹ ont été lancées dans le but d'encourager l'unité syndicale sur le continent (Laurijsen, 2009). Dans les années 60²², les syndicats ont été soumis aux fortes pressions de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et des gouvernements africains (Laurijsen, 2009).

Dans les années 70, les syndicats ont été inclus dans une alliance avec les partis au pouvoir et les mouvements patriotiques constituant, ainsi, le système « *un parti- un syndicat* ». Dans les années 90, le nouveau contexte politique caractérisé par le pluralisme politique, la liberté d'association et d'expression a permis un grand développement du secteur associatif (Laurijsen, 2009 ; Pirotte et al. 1999). Dans ces dernières années, l'on assiste à une recrudescence du mouvement associatif en Afrique.

Le Burundi regorge d'un nombre impressionnant d'associations. A la fin de l'année 2010, il comptait un total de plus de 4000 associations²³ agréées (Ntakarutimana, 2006) . La plupart de ces associations sont nées pendant la période²⁴ de 1993 à 2010. Les associations, au Burundi, couvrent des domaines très variés²⁵ .

II.2. Emergence des coopératives en Afrique

Une coopérative peut être considérée comme « *une association de personnes qui se sont volontairement regroupées pour atteindre un but commun, par une auto-proclamation fondée sur l'entraide mutuelle et utilisant comme moyen une entreprise constituée, dirigée et contrôlée démocratiquement par les membres* » (Münkner et Madjedje, 1994)

Dans beaucoup de pays africains, l'initiative des coopératives remonte à des décennies. Les époques qu'ont traversées la plupart des pays ont eu une incidence sur la perception, le mode de fonctionnement ainsi que sur les liens des organisations coopératives avec les partenaires extérieurs (Develtere, 1994). Les conditions qui ont déclenché leurs établissements diffèrent selon les régions et les politiques des puissances coloniales en la matière. Celles-ci se sont, souvent, servies des coopératives comme un outil stratégique pour regrouper les producteurs ruraux de

²⁰ En 1944 il y a eu une conférence à Brazzaville à l'issue de laquelle les africains ont été autorisés à créer des associations locales

²¹ Création par exemple de la Fondation de l'Union générale des travailleurs de l'Afrique noire, en 1957, de la Confédération africaine des travailleurs chrétiens, en 1959, de l' Union syndicale panafricaine, en 1960 et de la Confédération syndicale africaine , en 1962

²² La période d'indépendance pour la plupart des pays africains

²³ Sans compter un nombre important d'associations qui travaillent d'une façon informelle.

²⁴ Une période caractérisée, d'un côté, par l'entrée du pays dans un système démocratique et, d'un autre côté, par une longue crise qu'a connue le pays pendant la période de 1993-2005.

²⁵ Comme le développement économique et l'autopromotion, l'action civique, les droits de la personne humaine, l'organisation humanitaire et philanthropique, la protection des groupes vulnérables, la défense des intérêts catégoriels, l'écologie et l'environnement, la culture, l'art et le sport, la formation et la recherche, la liberté de presse et des média, le secteur professionnel, confessionnel et religieux, l'organisation des natifs, des jeunes, des femmes, etc.

sorte que les cultures d'exportation essentielles²⁶ puissent être collectées de façon plus rentable (Develtere et al, 2009).

La littérature relève, en Afrique, cinq²⁷ modèles de traditions coopératives qui étaient fortement liées aux racines coloniales (Develtere et al, 2009).

La tradition du *modèle unifié* trouve son origine en Grande Bretagne. Les promoteurs de ce modèle proposaient un système à plusieurs niveaux avec des coopératives primaires à la base et une seule organisation faîtière au sommet avec des coopératives secondaires entre les deux. L'idée de base était, de pallier l'absence d'initiative et de savoir-faire technique de la population locale en recourant aux services de fonctionnaires et d'un organisme d'Etat spécialisé (Develtere et al, 2009). Dans les années 1930 et 1940, des « ordonnances sur les sociétés coopératives » ont été promulguées dans beaucoup de pays africains sous tutelle britannique.

Selon le *modèle d'économie sociale* qui était représenté dans beaucoup de pays francophones et hispaniques, une coopérative rassemblait des personnes poursuivant les mêmes objectifs sociaux et économiques. Des mutuelles, associations, fondations et trusts étaient des formes apparentées aux coopératives (Develtere et al, 2009). L'objectif était d'encourager les initiatives de prévoyance traditionnelles et spontanées dans un cadre coopératif.

Dans la tradition des *mouvements sociaux*, un groupe d'intérêt ou une organisation sociale établie comme syndicat²⁸ conduit ses membres à se rassembler au sein d'une coopérative. Le système de coopération belge était beaucoup enraciné dans cette tradition et a influencé les pratiques coopératives en Afrique centrale surtout au Congo, au Burundi et au Rwanda (Develtere, 2004).

Dans la tradition des *producteurs*, les coopératives étaient considérées comme des véhicules économiques et permettaient à des ménages en zone rurale de se procurer des objets de consommation de qualité et de commercialiser leurs produits.

La littérature sur les coopératives à l'époque coloniale montre que ces organisations conçues spécifiquement à des buts coloniaux n'ont pas connu de véritables succès (Develtere et al, 2009).

La cinquième tradition coopérative dite « *indigène* » concernait principalement les pays qui ont été peu ou pas exposés au colonialisme. La coopération a été initiée par des agents locaux pour répondre aux problèmes socio-économiques qui les concernaient (Develtere, 2004). Mais, faisons remarquer que même dans les pays ayant connu la colonisation, des coopératives à l'initiative indigène ont existé. Les premières initiatives de coopératives²⁹ indigènes avaient comme objectif la protestation contre les conditions commerciales peu avantageuses que les intermédiaires imposaient aux paysans (Develtere et al. 2009).

²⁶ Des cultures comme le Café, le cacao et le coton.

²⁷ Un modèle de coopérative unifiée, un modèle de mouvements sociaux, un modèle d'économie sociale, un modèle des producteurs et un modèle indigène

²⁸ Par exemple une association de femmes, d'agriculteurs, etc.

²⁹ Par exemple, l'association des planteurs de Baganda, « *Buganda Growers Association* » en Ouganda qui a été mise en place en 1920, l'association des agriculteurs du Kilimanjaro créée en 1925, en Tanzanie pour lutter contre le monopole des colons.

Après l'indépendance, les gouvernements africains ont accordé un rôle important aux coopératives pour développer particulièrement les zones rurales. Dans les années 1970 et 1980, plusieurs évolutions³⁰ ont favorisé l'émergence d'une autre approche de coopératives. Certains gouvernements utilisaient des coopératives comme instrument de contrôle social. Des partis³¹ politiques ont, aussi, encouragé les groupes d'entraide. Certains leaders³² politiques ont incité à la création des coopératives dans leur but politique (Develtere et al. 2009)

Avec l'introduction des programmes d'ajustements structurels « PAS »³³ vers la fin des années 1980, l'on a assisté à l'émergence des coopératives d'entraide enracinées dans les communautés locales comme la société coopérative d'épargne et de crédit COOPEC « Harambee » au Kenya, la COOPEC Mwalimu, en Tanzanie etc.) (Develtere, 1994)

Cette période a été aussi caractérisée par la naissance des réseaux consensuels volontaires qui répondaient aux besoins de leurs membres (Develtere, 1994). Des acteurs³⁴ locaux et internationaux ont fourni parfois des ressources et la protection politique nécessaire pour protéger les initiatives populaires d'une ingérence trop marquée de l'État (Hamer, 1981).

Au Burundi, les premières tentatives de mise en place des coopératives indigènes remontent aux années 1956 avec le mouvement³⁵ indépendantiste. Au lendemain de l'indépendance, le gouvernement s'est employé à promouvoir le secteur coopératif. En 1976, le département des coopératives a d'abord encouragé la création de coopératives des consommateurs. En 1981, le gouvernement a initié le mouvement des Coopératives d'épargne et de Crédit « COOPEC »³⁶. Mais, ces coopératives mises en place par le gouvernement ont connu une existence éphémère. Ainsi, d'autres initiatives privées comme des organisations religieuses, des mouvements sociaux et d'organisations non gouvernementales se sont investies dans la promotion des coopératives.

Avec le Programme d'Ajustement Structurel, le Burundi a procédé à la libéralisation du secteur coopératif. Une réforme majeure qui a donné une autonomie aux organisations coopératives a été initiée en 1993 et leur a permis un espace viable de développement. Actuellement, les initiatives coopératives prennent de plus en plus d'ampleur.

³⁰ Par exemple, des coopératives qui prélevaient l'épargne automatiquement sur le salaire mensuel de leurs membres comme les Banques populaires au Rwanda.

³¹ Par exemple la « Kenya African National Union » qui prônait le mouvement « harambee ».

³² Par exemple Léopold Sédar Senghor, au Sénégal, pour le socialisme villageois, Julius Nyerere, en Tanzanie, pour le «socialisme africain» et Houphouët-Boigny, en Côte d'Ivoire, pour l'augmentation de la productivité de l'agriculture comme Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire

³³ Le PAS consistait au retrait de l'État dans les fonctions économiques et de développement ce qui a permis la libéralisation des coopératives contrôlées par l'État

³⁴ Comme la Banque Mondiale, l'OIT, Alliance coopérative internationale, les ONG, le clergé, l'élite traditionnelle

³⁵ Dirigé par le Prince Louis Rwagasore

³⁶ Elles avaient pour objectif de mobiliser des fonds et promouvoir leur mise en circulation, de mettre en œuvre les conditions raisonnables d'accès aux petits crédits et de rapprocher l'organisation financière des bénéficiaires en l'occurrence les paysans.

II.3. Emergence des mutuelles en Afrique

L'accessibilité aux soins de santé est l'un des défis auxquels doivent répondre la plupart des pays à travers le monde et plus particulièrement ceux à faible revenu. Dans la plupart des pays africains la santé des populations s'est sensiblement dégradée depuis les années 80. Actuellement, ils présentent des indicateurs de santé et une espérance de vie parmi les moins favorables du monde.

La maladie est, plus souvent, imprévisible et les dépenses qu'elle occasionne ne peuvent pas être anticipées. L'individu et la famille sont contraints d'y faire face au moment où la maladie survient (Mengue, 2002). L'adhésion aux mutuelles de santé constitue la meilleure solution.

Une mutuelle est considérée comme « *une association à but non lucratif, basée sur les principes de solidarité et d'entraide entre les personnes physiques qui y adhèrent de façon libre et volontaire* » (BIT, 2000).

Les mutuelles interviennent comme des catalyseurs du financement de la santé par la population en garantissant aux individus un meilleur accès, plus équitable et financièrement moins lourd que pour des individus isolés (Mengue, 2002).

Dans la plupart des pays africains, l'accès aux systèmes de sécurité sociale est réservé aux travailleurs du secteur formel alors que les travailleurs du secteur informel constituent plus de 80% de la population du continent.

Pendant la période coloniale, des assurances de santé obligatoires ont été introduites selon le modèle des pays colonisateurs. Mais, celles-ci ne touchaient généralement que des salariés du secteur formel avec, parfois, des régimes spécifiques pour le secteur privé.

Les mutuelles se sont donc développées dans un contexte où l'accès aux soins de santé constituait un grand défi suite aux carences des systèmes de protection sociale, à l'insuffisance des ressources humaines ou mal réparties, à la cherté des soins de santé, etc. (Ridde, 2007).

Les mutuelles de santé ont également émergé grâce au grand soutien des populations concernées, à l'appui des autorités locales et nationales ainsi que celui des intervenants internationaux (Fonteneau et al. 2004).

Au Burundi, les structures actuelles de la sécurité sociale ont été importées par l'autorité tutélaire belge. Le premier texte a vu le jour en 1947 et visait la réparation des accidents de travail et des maladies professionnelles des travailleurs indigènes du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi (Kamwenubusa et al. 2009). En 1957, il a été institué un régime des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès en faveur des mêmes travailleurs indigènes. Après l'accession à l'indépendance en 1962, le Burundi a créé son propre régime³⁷ de sécurité sociale (Kamwenubusa et al. 2009). En 1980, un régime³⁸ d'assurance maladie dont la gestion a été

³⁷ Dont la gestion a été confiée à l'Institut National de Sécurité Sociale «INSS »

³⁸ Pour des agents publics et assimilés

confiée à la Mutuelle de la Fonction Publique a vu le jour. En 1984, il a été institué une carte³⁹ d'assistance médicale. En 2009, elle n'était utilisée que par moins de 20% de la population (Kamwenubusa et al. 2009). En 2000, un plan⁴⁰ national de protection et de promotion sociale a été mis en place. Concernant les autres catégories de travailleurs salariés du secteur privé, les soins médicaux sont pris en charge⁴¹ par leurs employeurs. Or, le marché du travail, au Burundi, se caractérise par la prédominance du travail indépendant et du travail informel qui totalisaient près de 97%, en 2009, contre 3,2% des emplois formels (Kamwenubusa et al. 2009). Le nombre de personnes qui bénéficiaient d'une protection sociale de l'Etat, en 2010, ne dépassait pas 10% (BIT, 2010).

Dans ces dernières, certaines mutuelles burundaises se sont constituées en réseaux⁴².

II.4 Emergence des organisations non gouvernementales « ONG »

La littérature reconnaît que le concept d'« ONG », est une notion difficile à appréhender. En effet, elle réunit un grand nombre de regroupements d'intérêts qui peuvent différer tant dans leurs formes que dans leurs domaines d'activités.

En 1990, l'Agence Canadienne de développement international a défini une « ONG » comme une « organisation qui fournit de l'aide, opère à but non lucratif et est indépendante des gouvernements ».

« Les organisations non gouvernementales sont des associations de droit privé, à but non lucratif, indépendantes de toute autorité politique et vouées à une ou plusieurs causes » (Bukhari-de Ponctual, 2009). En 2009, « on évaluait le nombre d'ONG entre 20.000 et 30.000 au Nord, et entre 200.000 et 300.000 au Sud » (Sarah et al. 2004).

Sur la scène mondiale, les ONG sont arrivées en 1840 avec la convention mondiale contre l'esclavage. Au fil des années, d'autres types d'organisations dont celles à vocation développementaliste ont émergé.

En Occident, les ONG sont nées suite à deux grands courants à savoir : l'« l'associationniste⁴³ » et le « missionnaire⁴⁴ » (Sarah et al. 2004).

Les premières ONG en Afrique sont nées dans les années 1940 et 1950. Elles avaient pour objectifs des actions d'éducation et de santé (Husson, 1988). Ensuite, il y a eu une émergence des

³⁹ L'acquisition volontaire était ouverte à tout burundais âgé de 21 ans et dont les activités relevaient du secteur des indépendants

⁴⁰ En faveur des catégories vulnérables comme les enfants en difficulté, les personnes handicapées, les personnes indigentes et les personnes âgées, etc.

⁴¹ Conformément aux dispositions du code du travail

⁴² En 2009, il existait déjà deux grands réseaux de mutuelles à savoir les Mutualités de Santé de l'Archidiocèse de Gitega (MSAG) et les Mutuelles de santé des Caféculteurs du Burundi (MUSCABU).

⁴³ L'associationniste s'est développé sous la forme du libre regroupement d'individus défendant ensemble soit des intérêts communs aux membres du groupe, soit des valeurs parfois éthiques, collectifs et voulant s'incarner dans un comportement particulier

⁴⁴ Le missionnaire développeur voulait, quant à lui, rallier le plus grand nombre possible d'hommes et de femmes aux modèles du progrès et de la réussite, mesurés à l'aune des archétypes occidentaux

ONG qui reflétaient une conscience des sociétés civiles des pays développés face aux problèmes de famine et de santé que vivaient les populations du Tiers-Monde.

L'échec du programme d'ajustement structurel à éradiquer des défis de la population a poussé, en 1980, beaucoup d'organisations internationales à se retourner vers les populations locales au travers les ONG locales.

Certains chercheurs (Hansmann, 1987 ; Weisbrod, 1975) ont tenté d'expliquer l'émergence des ONG par des théories politistes et économiques. Dans la théorie politiste, ils ont distingué la « théorie de la diversité sociale⁴⁵ » et « la théorie de l'expérimentation et de la flexibilité⁴⁶ ». Dans les théories économiques, ils ont mis en évidence « la théorie de la subvention⁴⁷ » et « la théorie du bien public ⁴⁸».

Au cours des années 80, certaines situations de contexte ont permis l'émergence des ONG. Il s'agit notamment du contexte marqué par une forte pression des organismes internationaux, la professionnalisation des ONG, les nouvelles divisions du monde, etc. (Sarah et al. 2004).

Pirotte (2003), a souligné le rôle des leaders dans l'émergence de la société civile en Afrique dans son étude sur le Bénin. Il a évoqué trois profils essentiels observés chez les nouveaux « ONGistes » : des acteurs en situation de réorientation professionnelle, des jeunes universitaires, des intellectuels et notables qui trouvent dans l'essor des ONG une activité complémentaire, une opportunité pour élargir leur clientèle ou formuler un nouvel engagement plus politique ».

Aujourd'hui, l'on observe « des regroupements libres d'individus qui se proclament ONG pour s'acquérir une existence sociale ou un label identitaire en vue d'obtenir une éventuelle protection inhérente à ce statut et une reconnaissance vis-à-vis des autres ONG ou partenaires » (Jean Roca, 2000). D'autres développent des stratégies opportunistes qui les conduisent à répondre à toutes les sollicitations, même quand celles-ci impliquent des compétences qu'elles n'ont pas ou qu'elles sont financièrement hasardeuses (Jean Roca, 2000).

Au Burundi, les ONG internationales ont existé depuis des années même si elles se sont beaucoup multipliées depuis la période de crise de guerre en 1993. Avant cette période, l'aide des organisations internationales⁴⁹ concernait plus le développement économique que l'aide humanitaire. L'objectif de ces organisations était, essentiellement, d'appuyer les populations les plus défavorisées en vue d'accéder à certains services sociaux. Actuellement, il existe beaucoup d'organisations internationales qui opèrent dans divers domaines⁵⁰.

⁴⁵ Elle considère que la société est caractérisée par une large variété d'opinions en ce qui concerne les biens publics alors que les pouvoirs publics ne peuvent pas répondre de manière précise à cette hétérogénéité des besoins

⁴⁶ Selon la théorie de l'expérimentation et de la flexibilité, les pouvoirs publics ne sont pas capables d'apporter des changements dans le corps social ou à trouver des solutions aux problèmes quotidiens des populations

⁴⁷ La théorie de la subvention explique l'émergence des ONG par de nombreuses subventions qu'elles perçoivent de la part des bailleurs de fonds, des institutions financières et des pouvoirs publics.

⁴⁸ La théorie du bien public justifie l'émergence des ONG par la défaillance de l'Etat pour assurer les besoins primaires de la population à cause du manque de ressources suffisantes.

⁴⁹ Il y avait notamment le Fonds Européen de Développement (FED), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), « The United Nations Children's Fund » (UNICEF) etc.

⁵⁰ Par exemple l'amélioration des conditions économiques et sociales, la réinsertion des orphelins, le renforcement du travail associatif et communautaire, etc.

A côté de ces ONG dites internationales, il s'est développé d'autres organisations d'origine locale. Certaines d'entre-elles sont nées pour prendre le relais des ONG étrangères, d'autres sont toujours liées à un opérateur du Nord alors que d'autres naissent grâce aux initiatives des groupements locaux.

II.5. Emergence de la société civile en Afrique

La société civile est un concept qui a beaucoup attiré l'attention du monde scientifique depuis longtemps.

Selon Bryant (1991), la société civile est un « espace entre les ménages et l'Etat, qui offre des possibilités d'action concertée et d'auto-organisation sociale ». La société civile occupe le terrain intermédiaire entre le secteur public et le secteur privé. Elle trouve son origine dans l'Antiquité⁵¹ grecque.

Le concept de société civile trouve sa formulation systématique, en 1821, dans les principes⁵² de la philosophie du droit de Hegel.

«La société civile se compose des associations, organisations et mouvements qui, à la fois, accueillent, condensent et répercutent, en les amplifiant dans l'espace public, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée » (Habermas, 1997).

Selon Jaffrelot (2000), plusieurs raisons expliquent l'émergence de la société civile en Afrique entre autres la faille des dictatures de développement post-coloniales, la fragilité structurelle des partis politiques, la rareté des vraies alternances politiques, l'avortement des transitions, la récurrence de débats sur l'immoralité de la politique et de ceux qui la font, le local comme arène déconnecté des enjeux politiques nationaux, la floraison des églises et des ONG, etc.

Lors de son discours⁵³ du 20 juin 1990 à La Baule, autour des Chefs d'Etat africains, François Mitterrand leur a exhorté à développer la démocratie dans leur pays. La plupart des pays africains se sont, dès lors, inscrits dans un système démocratique et le concept de société civile a commencé à émerger dans les discours politiques africains.

Sur le plan politique, les organisations de la société civile se sont beaucoup investies, vers les années 1980, dans la lutte contre le pillage et l'exploitation néocoloniale, la corruption, pour l'instauration du multipartisme, de la démocratie et pour un contrôle démocratique des affaires des pays (Pirotte, 2003).

Avec l'ouverture effective des pays africains au processus de démocratisation, à partir des années 1990-1991, la société civile a connu un développement significatif.

⁵¹ Plus de 2000 ans avant notre ère contemporaine

⁵² D'après Hegel, le concept désignait « un espace indépendant, hors de la sphère naturelle de la famille et de la sphère plus élevée de l'Etat : les citoyens peuvent, en tant que personnes privées, y poursuivre leurs intérêts particuliers légitimes ... ».

⁵³ Il a subordonné l'aide française à l'introduction du multipartisme dans ces termes « *La France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de libertés* ».

L'entrée du Burundi dans un système pluraliste et démocratique a créé un espace propice pour le développement de la société civile. L'émergence de la société civile est, également, l'œuvre des différents acteurs comme les acteurs politiques, les médias, les institutions internationales, les bailleurs sans oublier la population bénéficiaire. Actuellement, la société civile est composée d'organisations très diversifiées⁵⁴.

II. 6. Emergence de la microfinance

La microfinance existe depuis des siècles en Afrique comme dans le reste du monde. L'histoire de la microfinance contient de nombreuses variétés allant des clubs⁵⁵ d'épargne et de crédit rotatifs informels au 18^{ième} Siècle aux coopératives⁵⁶ d'épargne et de crédit au 19^{ième} siècle (BAD, 2000).

En Afrique, le secteur de la microfinance est fortement diversifié. Il inclut des systèmes traditionnels fondés sur les groupes d'appartenance, des crédits spécialisés octroyés par des banques, des ONG, des institutions financières non bancaires, des coopératives, des banques rurales, des institutions d'épargne, etc.

L'intégration, la formalisation et la reconnaissance de la microfinance en tant que volet du secteur financier formel a commencé à prendre de l'ampleur à la fin des années 1990.

La littérature sur le développement de la microfinance, en Afrique, montre qu'elle a connu quatre phases distinctes avant d'atteindre la phase actuelle. *La première période* de la microfinance a commencé dans les années 1950 et portait sur des crédits subventionnés et dirigés. On ciblait des individus dépourvus de moyens pour le remboursement des prêts (BAD, 2000). *La deuxième* a commencé dans les années 1970 et comprenait le microcrédit octroyé essentiellement par le biais des ONG qui accordaient des microcrédits aux populations pauvres (BAD, 2000). *La troisième phase* a été la formalisation des Institutions de microfinance dans les années 1990. Ces dernières ont commencé à offrir davantage de services financiers et à s'intéresser davantage à l'amélioration du bien-être socioéconomique de leurs clients. *La quatrième phase* qui a commencé au milieu des années 1990 est l'intégration de la microfinance dans le secteur financier formel.

Les groupes coopératifs traditionnels à caractère communautaire comme les clubs locaux, les associations bancaires villageoises, ont joué un rôle déterminant dans la mobilisation de l'épargne et l'expansion d'autres services de microfinance en Afrique (BAD, 2000). Différents partenaires⁵⁷ ont, également, contribué à l'émergence du secteur de la microfinance.

Au Burundi, le domaine de la microfinance regroupe des intervenants de divers ordres, allant du secteur informel au secteur structuré. Ayant pris naissance avec les premières coopératives d'épargne et de crédit en 1985, le secteur de microfinance s'est considérablement développé dans les années 90. Les premiers types d'organisation de microfinance étaient exclusivement

⁵⁴ Par exemple des associations des femmes, culturelles et sportives, confessionnelles et religieuses, humanitaires et philanthropiques, en faveur des droits humains et groupes défavorisés, associations à caractère économique, associations de développement et d'actions communautaires, des corporations, etc.

⁵⁵ En Angleterre, en Irlande et en Allemagne

⁵⁶ En Indonésie

⁵⁷ Par exemple, les agences de financement multilatérales et bilatérales tels que l'Union européenne, le Département du développement international, l'USAID, la Banque mondiale, le PNUD, la Banque Africaine de Développement, et d'autres.

orientés vers une mission sociale. Elles étaient basées sur l'offre de crédit fondé sur les subventions de l'Etat ou d'autres organismes donateurs.

La crise qui a secoué le pays depuis 1993 a conduit à la détérioration des conditions socio-économiques de la population. La majorité des gens n'avait plus accès aux services octroyés par les institutions financières classiques. Moins de 10 % seulement de la population pouvait avoir accès au système bancaire classique. C'est, ainsi, que le secteur de la microfinance a considérablement augmenté surtout en 1995. En 2005, le gouvernement a initié une politique pour le renforcement des capacités en Microfinance avec la création du Fonds pour la Relance, les Conseils et les Echanges pour la Microfinance « FORCE », en sigle.

En 2002, un groupe de six institutions de microfinance a décidé de se constituer en un Réseau des Institutions de Microfinance « RIM ». Aujourd'hui, le réseau RIM regroupe 18 institutions couvrant plus de 95% du marché de Microfinance au Burundi.

Un décret portant réglementation des activités de microfinance a été signé le 22 juillet 2006. A partir de cette date, les IMF n'étaient plus soumis à une multitude de textes légaux et réglementaires ainsi que d'autres règlements et statuts spéciaux

CHAPITRE III : LES FACTEURS DE CONTEXTE EN AFRIQUE ET AU BURUNDI

« C'est le contexte qui détermine le type de besoins, les objectifs, les formes organisationnelles, la structure légale et les processus des entreprises sociales » (Kerlin, 2010).

Nous passons, dans ce chapitre, en revue certains facteurs de contexte en Afrique, en général, et au Burundi, en particulier. Nous analysons successivement et de façon macro des facteurs historiques, politiques, économiques, sociaux, culturels et légaux.

III. 1. Les Facteurs historiques

Malgré la rareté des sources écrites en Afrique, des recherches effectuées ont démontré que l'Afrique ancienne avait une organisation politique, économique, sociale, culturelle et technologique spécifique. « L'Afrique a connu des formes d'organisation variées allant des modèles centralisés aux modèles segmentés avec un contrôle des espaces et des groupes organisés autour des clans contrôlés par les chefs » (Mengue, 2012). La littérature souligne l'existence d'une forte appartenance à des groupes ethniques et des échanges des biens à travers des réseaux de parenté, de féodalité et de groupements dans les sociétés africaines.

Pendant la période précoloniale, les pays africains ont connu une influence politique, économique et socioculturelle des pays colonisateurs.

« Durant ces quarante dernières années, la région des Grands Lacs est-africain⁵⁸ a été le théâtre des violences qui rendent compte des conflits qui s'enracinent dans un passé à la fois récent et lointain » (Gahama, 2009). La violence observée, en Afrique, a été souvent imposée par des

⁵⁸ Couvre actuellement l'Ouganda, l'Est de la République Démocratique du Congo, le Burundi et l'Ouest de la Tanzanie

contingences historiques, à travers la traite négrière, la conquête coloniale et certaines fourberies de l'Etat postcolonial (Bah, 1985, Gahama, 2009).

La période de 1965 à la fin des années 80 a été caractérisée par l'institutionnalisation des régimes militaires et autoritaires à parti unique. Les leaders politiques ont beaucoup fait appel à l'armée et aux solidarités ethniques et régionales pour assoir et consolider les pouvoirs (Gahama, 2009).

Le Burundi a fait le même parcours historique que beaucoup d'autres pays africains passant d'une époque précoloniale, coloniale et postcoloniale.

III.2 : Facteurs de contexte politique

Au lendemain de la colonisation, beaucoup de pays africains ont connu des régimes militaires, monopartites et dictatoriaux. Depuis les indépendances, les pouvoirs politiques africains se sont attelés à résoudre nombreux défis⁵⁹. Mais, un système de mauvaise gouvernance⁶⁰ s'est, vite, installé dans beaucoup de pays.

Vers les années 90, la plupart des pays africains sont rentrés dans un système démocratique basé sur le multipartisme. Malgré cette ouverture à un système de gouvernance démocratique, l'Afrique n'a pas réussi à s'approprier les principes de la démocratie et reste, aujourd'hui, la première région qui compte un grand nombre de problèmes d'ordre politique en l'occurrence des conflits armés. La décennie 1990 à 2000 a été une période où presque toute la région des Grands-Lacs a connu des crises de guerres avec des conséquences sociales multiples. Plusieurs facteurs⁶¹ alimentent ces rivalités.

Avant la colonisation, le Burundi était un « Etat-nation » où toutes les composantes vivaient sur le même territoire, parlaient la même langue⁶², partageaient la même culture et étaient soumis à la même organisation sociopolitique avec au sommet l'autorité suprême le Roi « le Mwami » (Ntahombaye, 1987). Trois ethnies à savoir les Hutu, les Tutsi et les Twa qui, représentent, actuellement, plus de 80% ; plus de 14% et moins de 6% habitaient le pays.

Les puissances coloniales ont restructuré le pays et apporté d'autres systèmes d'organisations administratives. « Sur base des idéologies, la période coloniale a connu des divisions ethniques qui ont été concrétisées dans des politiques de manipulations et de discrimination dans l'administration et l'éducation » (Ntahombaye, 1987). Au moment des indépendances, « ces idéologies de division ont persisté et abouti à des violences, des assassinats politiques et des massacres de la population (Ntahombaye, 1987). Malgré des efforts de réconciliation et de reconstruction de l'unité nationale menés par les différents régimes qui se sont succédé, la réintroduction du multipartisme n'a pas résolu définitivement le problème des conflits ethniques. Les plus tragiques sont les crises de 1965, 1972, 1988, 1991 et spécialement celle de 1993 qui a duré plus de dix ans.

⁵⁹ Tels que la constitution d'administration, de compromis sociopolitiques, de défense de frontières, de réponse à l'explosion démographique et urbaine.

⁶⁰ Caractérisée par l'exclusion sociale, le favoritisme, la corruption, les exécutions extrajudiciaires et d'autres violations des droits de la personne humaine ont caractérisé pas mal de pays.

⁶¹ Par exemple le problème d'accès à la terre et aux ressources naturelles, les mécanismes d'accès au pouvoir, la corruption, la mauvaise gestion du pouvoir, le clientélisme, l'accaparement des richesses, etc.

⁶² Le « Kirundi »

III.3 : Facteurs de contexte économique

Sur le plan économique, l'Afrique a toujours été un continent qualifié de « sous développé ». A la veille de l'époque coloniale, l'Etat était absent dans la réalisation des services sociaux de la population. C'est le secteur informel qui faisait beaucoup vivre les gens.

Après avoir accédé à l'indépendance politique, la plupart des pays africains ont essayé de promouvoir le secteur industriel. Pendant cette période, ils ont bénéficié des aides de la part des organisations internationales. Mais, il s'agissait des mégaprojets qui étaient essentiellement limités aux centres urbains et qui ne profitaient qu'à une minorité de la population surtout par des élites⁶³ (Gabas, 1989).

Dans les années 80 à 90, la plupart des pays africains ont adopté les Programmes d'Ajustements Structurels « PAS »⁶⁴ (Gabas, 1989. Selon le rapport de la Banque Mondiale (1998), le PAS a conduit à une détérioration profonde des conditions⁶⁵ socio-économiques.

Au cours de ces dernières années, les pays africains ont été confrontés à trois grands chocs⁶⁶. En conséquence, le taux de croissance est tombé de 5,2% au cours de la période 2000-2006 à 2,6% en 2009 (CNUDE& ONUDI, 2011).

La place de l'Afrique dans le commerce international a continué à régresser depuis les années 80. Les exportations de produits de base se sont effondrées passant de 7,2% en 1970 à 3,7% en 1989.

Aujourd'hui, l'Afrique reste le continent le plus pauvre où certaines familles vivent avec moins d'un dollar par jour et par personne (Ponson et Tchoungang, 1989). Le contexte économique, en Afrique, ne permet donc pas aux pouvoirs publics de répondre efficacement aux besoins⁶⁷ fondamentaux de la population.

Au Burundi, la situation économique déjà fragile avant 1993, s'est considérablement détériorée pendant la période de crise. L'indice du développement humain classait le Burundi au 167^{ème} rang sur 177 pays (PNUD, 2008). « Le PIB a baissé cumulativement de 20% sur la période de 1993 à 2002 » (PNUD, 2002). Le revenu annuel par habitant a fait une diminution⁶⁸ de plus de la moitié en 10 ans (B M, 2008). Le taux d'investissement a fortement baissé passant de près de 18% du PIB en 1992 à moins de 9% en 2002. Les exportations ont fluctué à la baisse passant de 79,3 millions dollars en 1992 à 31 millions de dollars en 2002 », (PNUD, 2002). Le niveau de la

⁶³ Politiques, militaires, diplomates et hauts fonctionnaires

⁶⁴ Les pays s'inscrivant dans le PAS devraient bénéficier de l'aide du Fond Monétaire International sous certaines conditions dont le dérèglement du taux d'intérêt, la libéralisation du commerce, la privatisation des entreprises publiques et paraétatiques, la suppression des subventions publiques, la dévaluation de la monnaie

⁶⁵ Comme la diminution de la part des budgets nationaux que l'Etat consacrait aux services sociaux de base, des licenciements massifs dans les entreprises publiques, la baisse des revenus réels des populations, l'augmentation du chômage, une croissance accélérée des activités informelles aussi bien dans les milieux urbains que ruraux

⁶⁶ Les trois chocs sont la flambée des prix des produits alimentaires, les hausses des prix de l'énergie et la crise économique et financière mondiale déclenchée en 2007.

⁶⁷ Tels que l'emploi, l'accès aux services sociaux de base comme la santé, l'éducation, le logement, la sécurité sociale, etc.

⁶⁸ A cause de la chute de la production consécutive à la crise socio-économique qu'a connue le pays depuis 1993

production agricole a fortement baissé alors que l'environnement des affaires s'est beaucoup dégradé.

Aujourd'hui, le Burundi fait face à beaucoup de problèmes⁶⁹ économiques majeurs.

III. 4 : Facteurs de contexte social

« Le domaine social et culturel en Afrique sont des domaines importants qui concernent des questions⁷⁰ lancinantes » (Mengue, 2012). L'Afrique est un continent qui connaît des régimes démographiques importants. Son système familial est caractérisé par une forte fécondité et la cellule familiale joue un rôle⁷¹ important. Selon les estimations du FAO, plus de 70 % de la population, en Afrique, sont en situation d'insécurité alimentaire.

Dans la plupart des pays africains, l'éducation et la santé restent des défis majeurs à relever. Malgré, la politique dite « Santé pour Tous » prônée par l'OMS et l'UNICEF, l'accès aux soins de santé appropriés demeure un grand problème. L'insuffisance des infrastructures sanitaires et routières, le manque du personnel soignant, le coût élevé des médicaments et des consultations, le faible revenu des ménages sont autant d'handicaps pour accéder aux soins de santé.

Les systèmes officiels de protection sociale qui existent ne couvrent qu'un pourcentage très faible de la population. Même si certains existaient pendant la période coloniale, beaucoup de régimes de protection sociale ont été créés au moment des indépendances. Ils étaient conçus sur le modèle salarial. On parlait du postulat selon lequel « une proportion croissante de la population active des pays en développement finirait par trouver un emploi dans le secteur formel de l'économie ou par exercer une activité indépendante (BIT, 2001). La majorité de la population africaine est occupée dans le secteur informel ou dans des activités agricoles. En 2001, le BIT estimait que la population active couverte par ces régimes légaux de sécurité sociale ne représentait que 5 à 10% de la population en Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, un autre grand défi auquel fait face le continent consiste à assurer des emplois productifs et des moyens de subsistance à 7 à 10 millions de jeunes qui entrent sur le marché du travail chaque année (CNUDE& ONUDI, 2011). Plus de 60% des jeunes de moins de 30 ans seraient, actuellement, au chômage ou sous-employés (ONUDI, 2011).

Selon le rapport du FNUAP⁷² effectué en 2013, le Burundi connaît un niveau de fécondité élevé avec une moyenne de 6,4 enfants par femme. Il figure parmi les pays africains les plus densément peuplés avec une moyenne de 324 habitants par Km² en 2012. (FNUAP, 2013). Certaines maladies⁷³ font rage au Burundi. En 2005, le nombre des enfants vulnérables était estimé à 835.996 (CNLS⁷⁴, 2005).

⁶⁹ Tels que la dégradation des terres, l'enclavement, la corruption et les malversations à grande échelle, le problème d'accès au crédit, des taux d'intérêts bancaires très élevés, un déficit des devises, la disparition progressive du secteur privé capitaliste, etc.

⁷⁰ Telles que l'explosion démographique et l'urbanisation galopante, l'accès à l'éducation, à la santé et à l'alimentation

⁷¹ Reproduction, prise en charge de la grande famille en l'absence de sécurité sociale officielle.

⁷² Fonds des Nations Unies pour la Population

⁷³ Sida, Choléra, Paludisme et autres

⁷⁴ Conseil National de Lutte contre le Sida

Nous ne manquerons pas de préciser que le Burundi a procédé aux différentes réformes sociales importantes depuis 2005. Nous citerons, à titre indicatif, la gratuité scolaire pour les enfants de l'école primaire, la gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes, etc. Malgré cette volonté politique du gouvernement, les moyens dont le pays dispose ne permettent l'accès de toute la population aux différents services sociaux de qualité.

III.5 : Facteurs de contexte culturel

La culture africaine a toujours été caractérisée par une grande solidarité qui est à la fois historique et légendaire et qui, selon Mamadou DIA (1981), a permis l'édification d'une société communautaire qui n'avait ni prolétariat ni salariat.

Mungala A.S (1982), a identifié une série⁷⁵ de valeurs qui ont caractérisé la société traditionnelle africaine. La famille, l'entourage et l'école inculquaient aux enfants le sens de l'entraide et l'esprit de rendre service. Selon la culture africaine, la communauté prime sur l'individu. C'est ainsi que l'individu devrait non seulement respecter le bien collectif, mais aussi veiller au bien-être social et à la promotion collective de sa communauté.

La solidarité africaine était considérée comme une notion impliquant des devoirs réciproques entre les membres de la communauté ; et qui donnait droit, par exemple, à la nourriture gratuite, à un gîte, à une aide désintéressée, à une protection spontanée ou qui obligeait au travail en commun, au partage des peines par la communauté (Mungala, 1982).

« Chaque personne était tenue de s'acquitter de ses devoirs coutumiers et d'assumer sa part de la vie communautaire pour recevoir en retour le soutien de la collectivité » (DE WILDE, 1968).

Le système socioculturel, en Afrique, a toujours eu comme « pilier » la famille. Celle-ci était perçue non seulement comme la source du bien-être collectif et individuel, mais aussi et surtout, comme un support de valeurs sociales et culturelles symboliques d'un certain statut de l'homme en société (Mengue, 2012 ; Mworoha, 1997 ; Navas, 1977).

La littérature sur le Burundi traditionnel met en évidence une série de valeurs et pratiques qui caractérisaient les gens.

5.1. : Les valeurs culturelles au Burundi

Fabien EBOUSSI BOULAGA (1977) reconnaît que toutes les cultures ont une valeur spécifique. Selon lui « *les cultures sont un choix de trais sur le grand arc de cercle des possibilités....Chacune s'étant constituée de la sorte, toutes se valent, aucune n'est réductible à une autre...Toute culture est ainsi aveugle à certaines valeurs ...Les Cultures qui triomphent ne sont pas meilleure que les autres* ».

Le burundais traditionnel était convaincu que l'homme heureux était celui qui était en relation avec Dieu, avait une bonne santé, beaucoup d'enfants, de bétail, des terres, des amis ainsi que la bonté du cœur (Mworoha, 1975).

⁷⁵ Une suprématie de la collectivité sur l'individu, une solidarité responsable, un respect aux aînés, aux vieillards et aux invalides, le travail collectif ou communautaire et d'autres. Les vieillards, les malades, les handicapés physiques, les aveugles, les veuves et les orphelins n'étaient jamais abandonnés à eux-mêmes ni réduits à la mendicité.

Le manque de bonne santé compromettait dangereusement le bonheur d'un burundais traditionnel. En effet, la santé a toujours été une source de grande préoccupation. Nous remarquons, par exemple, que dans leurs prières⁷⁶, les gens donnaient une place de choix à la santé (Mworoha, 1975).

Dans un pays où la terre était la base de l'économie, l'homme heureux était aussi celui qui possédait des terres fertiles sur de vastes étendues.

La vache bénéficiait d'une profonde affection et représentait un des symboles les plus forts du bonheur. Tout burundais aspirait à posséder le plus de têtes de bétail possible. La bénédiction, la réussite dans la vie, c'était avoir un enclos rempli de vaches. Elle avait une importance à la fois économique, sociale et prestigieuse (Mworoha, 1975).

C'est surtout en une nombreuse progéniture que les burundais croyaient trouver le bonheur le plus profond qu'un être humain puisse connaître sur la terre (Ntahomvukiye, 1976). « *Le prestige et l'orgueil de posséder une grande descendance est le trait fondamental de la pensée sociale de tout burundais. C'est par là qu'il s'intègre dans le corps constitué : C'est même la grande voie d'accès, de progrès et d'ascension dans la hiérarchie sociale* » (Navas, J, 1977). L'homme aisé était une personne issue d'un clan réputé et composé d'hommes qui s'imposaient à tous par leur grand nombre, leur esprit de solidarité et d'initiative. "L'absence d'héritiers signifie la mort de la lignée familiale car la propriété familiale passait aux mains des étrangers" (Navas, J, 1977).

La sagesse populaire dit qu' « *un homme isolé peut réussir à faire de la folie, mais rien de valable* ». L'homme idéal était celui qui savait vivre avec les autres en créant des liens d'amitié et d'entraide. Tout homme cherchait à élargir le cercle de ses amis. Le sens d'amitié et de solidarité était même au centre de l'éducation des enfants. L'enfant était soumis à la discipline collective et considéré comme un bien commun.

Un homme exemplaire « devait faire preuve d'un amour passionné de la vérité et d'une intelligence aiguë. Il devait aimer le travail et avoir un grand sens de la justice. Il devait avoir un sens de la responsabilité sociale. C'était un homme qui avait un « cœur », qui protégeait les personnes sans défense, les veuves et les orphelins », (Ntabona, 1979).

5.2 : Pratiques anciennes au Burundi

Nous évoquons, dans cette partie, quelques illustrations des pratiques⁷⁷ qui existaient au Burundi.

5.2.1. Les travaux en commun

Les burundais traditionnels avaient le goût de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser certaines choses. Dès leurs bas âges, les enfants du même village apprenaient à travailler ensemble.

⁷⁶ « Règne, Ôh, refuge (...) ; Donne-moi de la force, la santé ; Donne-moi des bienfaits ; Donne la santé à mes enfants ; Donne la santé à mes vaches ; Donne la santé à mes voisins ; Donne la santé à ma famille ; Que la femme qui est dans ma maison soit en bonne santé ; Qu'un ami où qu'il se trouve soit en bonne santé ; etc. »

⁷⁷ Toutes ces pratiques avaient comme objectif de préserver la solidarité entre les membres et permettaient de vivre en relation de complémentarité et de réciprocité

Au début de la saison culturelle, beaucoup de gens préféraient s'associer en nombre assez important pour cultiver, tour à tour, le champ de l'un des membres. Cette pratique permettait à chaque membre d'être en ordre avec la saison culturelle et, surtout, à renouer et renforcer de bonnes relations d'amitié et de bon voisinage (Mworoha, 1975).

Une mise en commun d'effort s'observait également dans les activités de chasse ou quand il s'agissait de construire une maison, un enclos, un pont, etc.

5.2.2. Les pratiques d'entraide mutuelles

Dans un pays où les infrastructures routières faisaient encore défaut et les moyens de transport quasi-inexistants, les membres d'un même village s'organisaient pour se procurer du matériel de transport de type brancard⁷⁸ qui leur servait à amener un malade chez un « guérisseur ». Une famille qui avait un malade n'avait pas à se soucier de son transport. Aussi, la famille qui avait un malade bénéficiait d'un soutien⁷⁹ particulier de la part de ses voisins. En cas de décès, tout voisin était dans l'obligation sociale d'assister la famille en détresse. Ce sont les voisins qui s'organisaient pour préparer les funérailles. Au retour de l'enterrement, ils se retrouvaient tous chez la famille du défunt pour apporter des contributions et soutiens à la famille en deuil.

Pendant la période de deuil, la famille bénéficiait d'une assistance remarquable de la part de parents, voisins, amis et connaissances, chacun contribuait à sa manière et selon ses moyens. Le jour de la levée de deuil, chacun se sentait dans l'obligation morale de manifester son soutien par sa présence physique aux cérémonies de circonstances et/ou par sa contribution matérielle.

En cas de catastrophes naturelles⁸⁰, il y avait, chaque que fois, des gestes accomplis par les voisins pour soutenir et soulager la famille sinistrée.

5.2.3. Pratiques d'organisation particulière

Il existait, au Burundi traditionnel, une série de pratiques qui ont permis aux gens de réaliser collectivement et efficacement certaines activités. Nous pouvons évoquer des pratiques comme le système rotatif pour certaines tâches, les tontines, des contributions lors des cérémonies, etc.

Concernant les travaux rotatifs, nous pouvons citer le tour de rôle pour la garde des vaches dans les pâturages⁸¹ chez un groupe de familles voisines, le cas des femmes ou des jeunes filles au village qui s'associaient en petit groupe pour des travaux dans les champs.

Quant à la pratique de tontines qui existe encore dans certains milieux, elle consistait en une organisation des personnes ayant souvent des liens⁸² communs et qui se fixaient un montant à cotiser mensuellement sous forme d'épargne. Les membres définissaient, d'une façon rotative, comment chacun d'eux allait bénéficier du total des cotisations. La pratique des tontines qui

⁷⁸ « *Inderuzo* »

⁷⁹ Travail dans le champ, apport du bois de chauffage, préparation de la nourriture, etc.

⁸⁰ Exemple l'incendie, la mauvaise récolte, ...

⁸¹ Au Burundi et au milieu rural, les vaches sont gardées sur les collines pendant la journée

⁸² Familiaux, voisinage, amitié, professionnels, religieux, etc.

contribuait, spécialement, à préserver des liens de solidarité et d'amitié entre le groupe avait aussi son intérêt économique.

III.6. Contexte légal et institutionnel

Le Burundi a pris un certain nombre d'engagements à travers la signature et la ratification des conventions et autres instruments régionaux et internationaux et régionaux dans différents domaines comme la liberté d'expression et d'association, le respect des droits humains, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, la bonne gouvernance, etc. Certains de ces engagements ont été traduits dans des politiques publiques et projets permettant leur mise en application.

Au niveau national, nous avons, par exemple, la constitution de 1992 qui légalisait les idées du multipartisme et de la liberté d'expression, le Décret sur la société civile au Burundi, la loi du 23 juin 1999, sur les ONG, la loi portant cadre organique des groupements coopératifs de 2001, l'adoption du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte Contre la Pauvreté, « CSLCP » en 2005 ; l'adoption du plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA en 2007; etc.

Au niveau institutionnel, il y a lieu souligner la présence des projets gouvernementaux, des associations professionnelles, des partenaires financiers et techniques, des organisations⁸³ nationales et internationales qui soutiennent des initiatives nouvelles.

CHAPITRE IV. MODELE CONCEPTUEL DES FACTEURS D'EMERGENCE DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL AU BURUNDI

Avant d'élaborer un modèle conceptuel relatif aux facteurs d'émergence de l'entrepreneuriat social au Burundi, faisons un récapitulatif de certaines caractéristiques du contexte environnemental, de leurs impacts éventuels sur l'émergence ainsi que des dynamiques entrepreneuriales dominantes qui en découlent.

La lecture croisée de l'émergence des différentes dynamiques et les facteurs de contexte nous éclaire sur le fait que des éléments de contexte expliquent la naissance, la forme, le développement et l'émergence des différentes dynamiques entrepreneuriales au Burundi. De plus, elle nous montre que certaines manifestations de ces dynamiques sont beaucoup sensibles aux facteurs de contexte particuliers. Ainsi, par exemple, une culture de solidarité fondée sur une vie communautaire favorise des pratiques d'entraide et de solidarité alors qu'une conjoncture politique accordant une liberté d'expression et d'association fait développer le secteur associatif. Des opportunités de financement qui s'offrent dans un contexte de grande pauvreté poussent à une effervescence des initiatives locales⁸⁴ qui en profitent pour survivre.

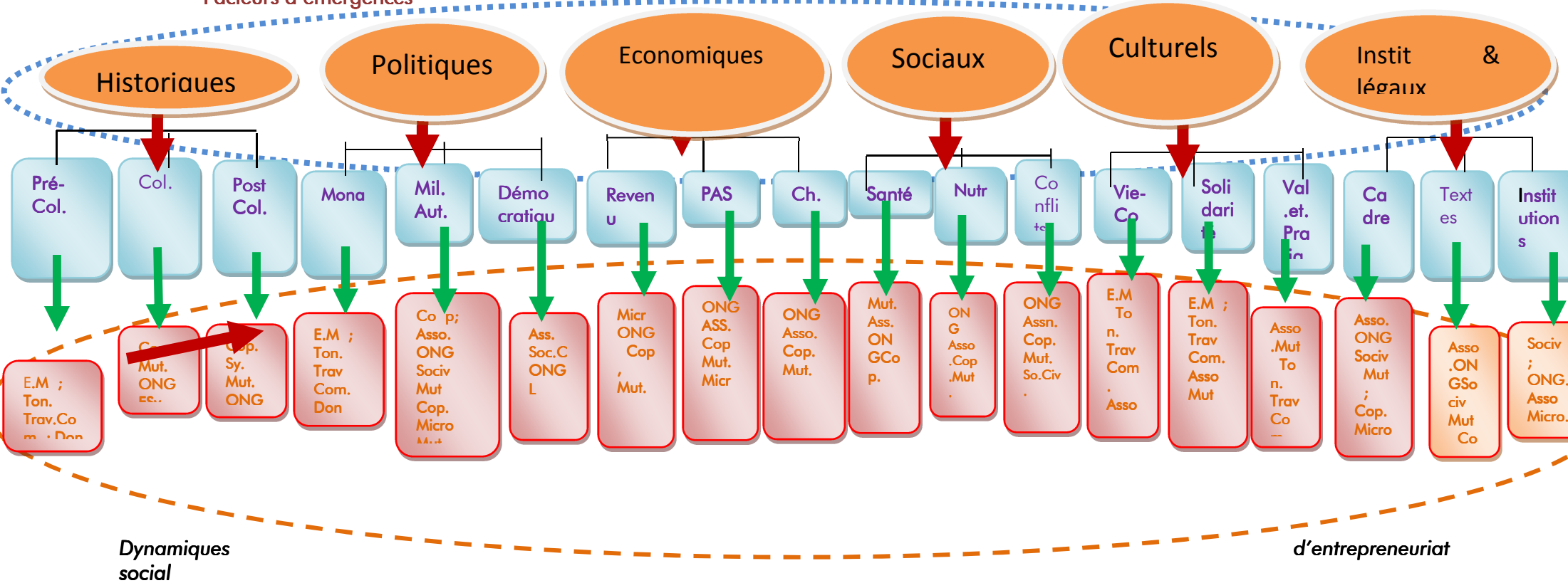
Ainsi, le modèle des facteurs d'émergence de l'entrepreneuriat social au Burundi se conceptualise comme suit :

⁸³ Par exemple le Fonds pour la Relance, les Conseils et les Echanges en microfinance (FORCE) , le PNUD , l'OIT, la WWB, la Coopération Belge, et l'UCODE, l'USAID, le World Relief, la BAD.

⁸⁴ ONG, société civile

MODELE DES FACTEURS D'EMERGENCE D'ENTREPRENEURIAT SOCIAL AU BURUNDI

Facteurs d'émergences



Ce modèle conceptualise et met en évidence le rôle joué par les facteurs de contexte sur le développement des dynamiques d'entrepreneuriat social au Burundi.

Partant des six facteurs macro, il dégage les caractéristiques principales pour chacun d'eux. Concernant les facteurs historiques, il s'intéresse aux trois grands moments de l'histoire du Burundi : la période précoloniale, coloniale et postcoloniale. Pour ce qui est des facteurs politiques, il distingue des régimes monarchiques, militaires, monopartites & autoritaires et « démocratiques ». Quant au contexte économique burundais, le modèle fait référence entre autres au faible revenu des ménages, au Programme d'Ajustement structurel et au taux élevé de chômage.

Concernant les facteurs sociaux, il est notamment question des grands défis auxquels le pays fait face comme le problème d'accès aux soins de santé, la malnutrition et les conséquences des différents conflits armés. Un système de vie communautaire et une population solidaire avec des valeurs et pratiques particulières caractérisent le contexte culturel. Quant aux facteurs légaux, le modèle met l'accent sur le cadre juridique, les différents instruments juridiques ainsi que la présence des institutions tant nationales qu'internationales qui soutiennent les formes d'entreprendre.

Le modèle conclut en mettant en évidence l'implication de chacune de ces spécificités de contexte sur le(s) type(s) de dynamique(s) le(s) plus émergent(s).

A titre d'exemple, le modèle montre que la période⁸⁵ précoloniale était essentiellement caractérisée par des actions d'entraide mutuelle (EM) et des pratiques particulières comme des tontines (Ton), des travaux en communs (Tra.Com.) et de dons contre dons (Don). Avec la période coloniale, l'on a assisté entre autres à la naissance des coopératives (Cop), mutuelles (Mut), syndicats (et) des ONG étrangères même si certaines d'entre-elles revêtaient une finalité coloniale. Le régime "démocratique", a, quant à lui, vu l'émergence du secteur associatif (Asso), de la société civile (Sociv) et des ONG locales. La faiblesse du revenu des ménages et le problème d'accès aux crédits ont conduit au développement des institutions de Microfinances (micro) tandis que le programme d'ajustement structurel a favorisé la présence des ONG, des Coopératives, Mutuelles. Le cadre juridique adéquat a permis un espace pour le développement du secteur associatif et des ONG. La présence des institutions qui soutiennent les initiatives sociales a incité au développement des dynamiques locales comme les ONG, la société civile et d'autres associations dont la plupart comptent sur le financement des bailleurs pour survivre.

A ce stade, le modèle quoique provisoire permet une lecture globale de l'influence des éléments de contexte sur les différentes dynamiques d'entrepreneuriat social au Burundi. Il ouvre des axes pour des recherches spécifiques de l'implication de chacune des éléments⁸⁶ de contexte sur l'émergence de l'entrepreneuriat social.

En attendant, nous pouvons d'ores et déjà dire que les facteurs historiques, politiques, économiques, sociaux, culturels, légaux et institutionnels expliquent l'émergence de l'entrepreneuriat social au Burundi.

⁸⁵ Où il n'y avait ni secteur public ni secteur privé

⁸⁶ Facteurs politiques (rôle de l'Etat), Sociaux (demandes) ; Culturels, Institutionnels et d'autres.

CONCLUSION GENERALE

Concernant le concept d'entrepreneuriat social, nous avons observé que la revue de la littérature dominante en Europe et aux Etats-Unis met en évidence, d'une part, deux modèles spécifiques pour chacune des deux régions et, d'autre part, trois écoles de pensées à savoir : l'école des dynamiques d'entrepreneuriat social, l'école des ressources marchandes et l'école de l'innovation. Les deux dernières écoles trouvent leur source aux Etats-Unis. La première a pour origine l'Europe et est développée essentiellement par le Réseau EMES.

La littérature sur l'émergence des différentes dynamiques d'entrepreneuriat social nous éclaire sur le fait que les initiatives prises afin de répondre aux besoins non satisfaits par le secteur public et le secteur privé capitaliste datent de longtemps et qu'elles ont connu régulièrement des transformations. Elle nous éclaire également sur le fait que ces dynamiques n'ont pas connu les mêmes fondements ni bénéficié du même soutien selon les contextes et les périodes.

En Europe, ces dynamiques ont beaucoup émergé dans un contexte où les pouvoirs publics se montraient de plus en plus impuissants pour assurer les services sociaux (Borzaga et Defourny, 2001). Aux Etats-Unis, le ralentissement de l'économie a contraint le gouvernement à réduire sensiblement les subventions habituellement octroyées aux organisations sans but lucratifs poussant celles-ci à adopter de nouvelles stratégies pour développer des activités commerciales génératrices de revenus.

En Afrique, le système de vie communautaire et l'esprit de solidarité ont été à la base des pratiques d'entraide mutuelles depuis les sociétés traditionnelles.

Au Burundi, comme partout ailleurs en Afrique, la littérature sur les facteurs de contexte met en évidence un passé historique très mouvementé avec un parcours politique passant, d'un côté, de la période d'avant, durant et après la colonisation, et, d'un autre côté, de la période des régimes militaires et autoritaires à l'entrée dans un système démocratique. La littérature relate également des défis économiques et sociaux très aigus tels que la pauvreté économique, un très faible revenu des ménages, des conflits armés, des épidémies, une forte démographie dont la plupart souffre du problème de malnutrition et du manque d'accès aux services sociaux. Elle décrit une société dont le mode de vie était fondé sur la famille et la communauté, une grande solidarité et une série de valeurs et de pratiques. Depuis un certain temps, l'on assiste à une présence active des institutions nationales comme le clergé, des syndicats,... et des organismes internationaux comme l'ONU, la Banque Mondiale, le FMI, le PNUD, la BAD, des ONG étrangères et d'autres réseaux qui apportent leurs appuis multiformes aux nouvelles initiatives entrepreneuriales.

Certaines de ces spécificités de contexte ont une incidence sur le développement et la forme des dynamiques d'entrepreneuriat social au Burundi comme nous l'avons conceptualisé.

A l'état actuel, nous reconnaissons que notre modèle connaît encore des limites. Ceci s'explique par le fait qu'il se base exclusivement sur les recherches scientifiques déjà menées dans ce domaine. Il ne sera donc valide que s'il est complété par des données empiriques. Par ailleurs, le modèle nous laisse sur le soif de comprendre l'implication de chacun des éléments sur l'émergence de l'entrepreneuriat social au Burundi. C'est ce qui va faire l'objet de nos prochains travaux.

BIBLIOGRAPHIE:

- Anheier H., (2005). *The Nonprofit Sector: Approaches, Management, Policy*, London and New York, Routledge.
- Austin, J., Stevenson, H. & Wei-Skillern, J. (2006), "Social and Commercial Entrepreneurship: Same, Different, or Both?" *Entrepreneurship Theory and Practice*, Vol. 31, n°1, p. 1-22.
- Bah, Thierno Mouctar, "Guerre, Pouvoir et Société dans l'Afrique précoloniale », Thèse pour le Doctorat d'Etat es Lettres, Université Paris Sorbonne, 1985.
- Bayart, J.F., (1971), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Fayart, Paris, Coll. "L'espace du politique.
- BIT, (2001), « *Sécurité Sociale : un nouveau consensus* », Bureau International du Travail, Genève.
- Borzaga, C., Defourny, J. (2001). 'The Emergence of Social Enterprise' Routledge, London.
- Bouchard, C. (1999), *Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales. Contribution à une politique de l'immatériel*. Conseil québécois de recherche sociale (CQRS), Groupe de travail sur l'innovation sociale.
- Brouard, F. « L'Entrepreneuriat social, Mieux connaître le concept », 23^{ième} Colloque annuel du Conseil canadien des PME et de l'entrepreneuriat, Trois-Rivières, 2006.
- Bryant C., 'Le développement communautaire durable, les partenariats et la préparation de propositions de projets réussis', la série Bonnes Idées, Stratec Communications Inc., Hudson, 1991.
- Dees, J.G. (1988) « The meaning of Social Entrepreneurship », Stanford University, mimeo.
- Dees, G. & Anderson, B.B. (2006), ' Framing a Theory of Social Entrepreneurship : Building on Two Schools of Practice and Thought', *Research on social entrepreneurship, ARNOVA occasional paper series*, 1 (3), p. 39-66.
- Defourny J. et Nyssens M. , (2006). "Defining social enterprise", in Nyssens, M. (ed.), *Social Enterprise -At the Crossroads of Market, Public Policies and Civil Society*, London and New York: Routledge, 3 -26.
- Defourny, J. & Nyssens, M. (2010), "Conceptions of Social Enterprise and Social Entrepreneurship in Europe and the United States: Convergences and Divergences", *Journal of Social Entrepreneurship*, Volume 1, Issue 1, p. 32 – 53.
- Defourny, J. Nyssens. M., (2011). « Approches européennes et américaines de l'entreprise sociale, une perspective comparative ». *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, vol. 319, p. 18-36.
- Defourny, J. (2004). "L'émergence du concept d'entreprise sociale", *Reflets et perspectives de la vie économique*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Universités, Tome XLIII, n°3, p. 9-23.
- Defourny, J. et Mertens, S. « Fondements d'une approche européenne de l'entreprise sociale », 2009.
- Gabas, Jean-Jacques (1989a). « *L'aide contre le développement? L'exemple du Sahel* », Paris, Economica.
- Fonteneau, B. « Protection sociale en Afrique : contribution de l'économie sociale et enjeux politiques », WP, 2008, Louvain-La-Neuve.
- Gahama, J (2009). « Les causes de violences ethniques contemporaines dans l'Afrique des Grands-Lacs : une analyse historique et socio-politique », *Afrika Zamani*, Nos.13&14, 2005-2006, pp.101-115.
- GORJU, J., (1936). *Pour l'amour de la vache*, in *Grands lacs*.
- Habermas, J., (1977), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, Paris, Coll. « NRF Essais ».
- Hansmann, H. (1996), *The ownership of Enterprise*, Cambridge: Harvard University Press.
- Hansmann H., (1987). "Economic Theories of Nonprofit Organizations" in: *The Nonprofit Sector, A Research Handbook*, edited by Powell W., New Haven, Yale University Press.
- Jaffrelot, C. « Comment expliquer la démocratie hors d'Occident, Démocraties d'ailleurs, Paris, Karthala-CERI, 2000, p.34.
- Jean Roca, P. « A la fois « dedans » et « dehors »: les ONG dans les relations Internationales, UNESCO, 2000.

- Kamwenubusa, Th. et al. (2009), "Etude comparative des systèmes de protection sociale au Rwanda et au Burundi", Bruxelles, WSM.
- Kerlin, J., (2006). "Social Enterprise in the United States and Europe: Understanding and Learning from the Differences" *Voluntas*, 17(3), 247-263.
- Laurijssen M.E ; (2009), « Pluralisme syndical et prolifération des syndicats en Afrique francophone », Organisation internationale du Travail, Bureau des activités pour les travailleurs-Genève : BIT, 2010
- MASMUT, « Les mutuelles de santé : Acteur et partenaire de la couverture santé universelle », Document Politique, 2011.
- Mendell M. (2007). "The Social Economy: Diverse Approaches and Practices in Europe and Canada" in A.
- Mengue, M.T, « Développement et changement social en Afrique, PUCAC, , 2012.
- Mengue, M.T, « les représentations de la maladie et de la santé chez les pauvres », in *Anthropologie, foi et développement : Hommage à Claude Pairault*, Cahier de l'UCAC, PUCAC, Yaoundé, 2002, pp. 127-152.
- Mertens, S. (2010). " La Gestion des entreprises sociales", EdiPro, Liège, Belgique.
- Mworoha, E., (1977). « *Peuples et Rois d'Afrique des Grands-Lacs, le Burundi et les Royaumes voisins au XIXème siècle* », Les Nouvelles Editions Africaines, Abidjan-Dakar, p. 189.
- Münkner,H. et Madjedje, E. « Guide pour la gestion des coopératives de petits exploitants agricoles en Afrique francophone », Rome, ONU, 1994.
- Navas, J. (1977). « *Famille et fécondité au Burundi approche sociologique* », Presses Lavigerie, Bujumbura.
- Nicholls, A. (Ed) (2006), *Social Entrepreneurship: New Models of Sustainable Social Change*, Oxford University Press.
- Noya and E. Clarence, (dir) 'The Social Economy. Building Inclusive Economies', France: OECD Publications, 2007. pp. 155-187.
- Ntabona, A., (1979), Tiraillement dans la conscience du murundi aujourd'hui, in au Coeur de l'Afrique, n05.
- Ntahombaye, P., THIBON, Christian, VANACKER, Claude, (1987). *Histoire du Burundi : des origines à la fin du XIXème siècle*, Hatier, Paris, 272 p.
- Ntakarutimana, E., (2006). « *L'évolution de la société civile au Burundi* », Presse Lavigerie, Bujumbura, 231 p.
- Palmans, E. (2006). « *L'évolution de la société civile au Burundi* », L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2005-2006.
- Pirotte G.et Soufiane A., (2006). *Société civile et éducation au Niger : cas des ONG locales actives dans le Réseau des Organisations du Secteur Educatif du Niger (ROSEN)*, Université de Liège, 2006, p.16.
- Pirotte, G., (2003), *une société civile postrévolutionnaire. Etude du secteur ONG de Roumanie. Le cas de Iasi*, Académia-Bruylant, Louvain-La-Neuve, Coll. « Carrefour », n° 1.
- Ponson B., Tchoungang C. (1989). *Les secrets des performance des entreprises camerounaises* », Actes de Colloque.
- Ridde V., (2007), *Équité et mise en oeuvre des politiques de santé au Burkina Faso*, L'Harmattan, Paris.
- Roberts, D. et Woods, C. (2005). "Changing the world on a shoestring: The concept of social entrepreneurship", *University of Auckland Business Review*, Automne, p. 45-51.
- Salamon, L.M., Anheier, H.K. [1997], *Defining the Nonprofit Sector, a Cross-national Analysis*, The Johns Hopkins Sector Series, Baltimore.
- Santos, F. (2012), "A positive theory of Social Entrepreneurship", Springer Sciences& Business, Media Sarah B.N.; Nabil A.A. et al. (2004) « *ONG et gouvernance dans le monde arabe* », KARTHALA et CEDEJ, 2004.
- Schumpeter, J.A. (1934) *The Theory of Economics Development*, 3d printing, 1963, New York: Oxford University Press.
- Weisbrod, B. A. (1991), *'The Nonprofit Economy'*, Harvard University Press, USA.

- WORLD BANK (2002), *Participation in Poverty Reduction Strategy Papers: A Retrospective Study*, the Participation and Civic Engagement Group/Social Development Department, World Bank, Washington.
- Yao Assogba, (1991). « Les ONG et le développement en Afrique ou la face cachée de la lune » *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, n° 1, p. 39-49.
- Young, D. (2000). "Alternative Models of Government-Nonprofit Sector Relations: Theoretical and International Perspectives", *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 29:1, pp. 149-172.